



# INFORMATION

## pour les mentoré.e.s\* et les parents

Le programme de mentorat de jeunes qui bégaiement est offert conjointement avec l'Association des jeunes bégues du Québec (AJBQ).

Le mentorat est l'accompagnement d'un·e jeune dans son parcours avec le bégaiement. Les mentor·e·s sont des adultes qui bégaiement souhaitant partager leur expérience pour aider les jeunes à approcher et bien vivre leur différence. Ils servent de guides et de modèles, auxquel·le·s les jeunes peuvent partager leurs expériences de vie et demander conseil.

Les jeunes mentoré·e·s doivent être âgé·e·s d'au moins 12 ans. Étant donné la nature de ce jumelage, des vérifications d'antécédents judiciaires sont effectuées chez les mentor·e·s.

Les jeunes de 12 et 13 ans doivent faire remplir un formulaire d'autorisation de participation par leur parent ou tuteur légal. Le formulaire est accessible au [abcbegaielement.com/jumelage](http://abcbegaielement.com/jumelage).

### FRÉQUENCE ET DURÉE DES RENCONTRES

Les mentor·e·s doivent s'engager à participer à au minimum cinq rencontres d'une heure avec un·e jeune, à raison d'au minimum deux fois par mois. Le ou la jeune n'a pas à s'engager à réaliser un nombre fixe de rencontres.

Les rencontres peuvent avoir lieu à distance ou en personne (selon le contexte sanitaire).

Pour les rencontres à distance, la plateforme de communication (ex. : Zoom ou téléphone) est choisie conjointement entre l'adulte et la jeune personne.

En ce qui concerne les rencontres en personne, nous recommandons aux mentor·e·s de d'abord faire trois rencontres virtuelles ou téléphoniques avec le jeune.

Nous les invitons également à communiquer avec le parent (avec l'accord du jeune s'il est âgé de 14 ans et plus) pour indiquer le lieu et l'heure de la rencontre, et discuter du remboursement des dépenses occasionnées, s'il y a lieu.

### FORMATION DES MENTOR·E·S

La formation des mentor·e·s consiste en premier lieu en la consultation des ressources suivantes :

- + Le guide « Mentorer des jeunes qui bégaiement » (accessible au [abcbegaielement.com/jumelage](http://abcbegaielement.com/jumelage))
- + La Foire aux questions de l'ABC
- + Le dépliant « Le bégaiement ou trouble de la fluidité » de l'OOAQ
- + Le podcast de l'ABC : « Je je je suis un podcast »

Ensuite, les mentor·e·s doivent participer à une rencontre en vidéoconférence avec Évelyne Crépeau, travailleuse sociale à l'ABC, et une employée de l'AJBQ, afin de discuter des ressources consultées sur le bégaiement.

Les mentor·e·s doivent aussi assister, en tant qu'observateur·ice, à une rencontre de soutien de l'ABC, selon leurs disponibilités.

Après la première rencontre, un suivi téléphonique est effectué auprès des mentor·e·s et des jeunes pour s'assurer que tout se passe bien. Au besoin, nous recommandons des ajustements.

Finalement, à titre de rappel, les antécédents judiciaires des candidat·e·s mentor·e·s sont vérifiés.

Si vous avez des questions sur le programme de mentorat, n'hésitez pas à nous écrire au [info@abcbegaielement.com](mailto:info@abcbegaielement.com) ou à nous appeler au 1 833 310-1042

\* Les points médians (·) sont utilisés dans ce document afin de respecter la pluralité des genres (écriture inclusive).